
COMMUNE DE PIERREVILLE
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 7 OCTOBRE 2024

- ✓ Désignation d'un secrétaire de séance,
- ✓ **Création d'un nouveau site « école maternelle » et restaurant scolaire sur le site de l'école primaire 51 Route de St Marcouf à Pierreville :**
 - Délibération portant validation de la poursuite du projet,
 - Délibération portant autorisation d'attribution et de signature des marchés de travaux.
 - Délibération portant modification de l'AP/CP et décisions modificatives budgétaires (le cas échéant),
- ✓ Affaires et questions diverses.



En exercice : 12 **Présents :** 09 **Votants :** 11

L'an deux mil vingt-quatre, le sept octobre à 20 h 00, le conseil Municipal de la commune de Pierreville s'est réuni à la salle communale de Pierreville sous la présidence de Monsieur Thierry LEMONNIER, Maire.

Étaient présents : M. Thierry LEMONNIER, Mme Bernadette MARTIN, MM. Pierrick SORIN, David CASTELEIN, Lionel CAUCHEBRAIS. Xavier COTTEBRUNE, Yves SIMON, MMES Nadia NOEL, Emilie LELERRE.

Excusé(s) : M. Sylvain BULGARELLI, qui a donné pouvoir à M. Thierry LEMONNIER, Mme Mélanie BESSIN qui a donné pouvoir à M. Lionel CAUCHEBRAIS.

Absent(s) : Mme Laurie ROULLAND.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Désigné en application de l'article l.2121-15 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales).

M. Lionel CAUCHEBRAIS été nommé secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2024.

Le procès-verbal a été adopté à l'unanimité des présents.

DELIBERATION N° 2024-040 PORTANT VALIDATION DE LA POURSUITE DU PROJET (CREATION D'UN NOUVEAU SITE ECOLE MATERNELLE ET RESTAURANT SCOLAIRE SUR LE SITE DE L'ECOLE PRIMAIRE 51 ROUTE DE ST MARCOUF A PIERREVILLE)

Exposé :

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2022-010 du 12 avril 2022, le conseil municipal a attribué un marché de maîtrise d'œuvre en vue de la construction d'un nouveau site « école maternelle » et restauration scolaire avec le Cabinet BOISROUX Architectes Associés.

Il rappelle également que par délibération du 20 février 2024, le conseil municipal a validé l'avant-projet définitif (APD) pour un montant estimatif de 1 200 126 € HT et a donné son autorisation pour la poursuite de la mission confiée au Cabinet BOISROUX Architectes Associés.

Monsieur le Maire fait savoir aux conseillers que le permis de construire du projet a été accordé le 6 mars 2024.

La procédure de consultation des entreprises a été lancée le 29 août 2024 selon la procédure de l'appel d'offre ouvert ; les candidats ayant jusqu'au mercredi 25 septembre 2024 – 11 h 00 pour la remise des offres.

Vu, la réception des offres et leur analyse réalisées par la Commission d'Appel d'Offres réunies le 1^{er} octobre 2024.

Vu le montant total hors taxe du projet (hors City Stade) établi à 1 148 406.04 € ; montant auquel il convient d'ajouter les éventuelles options suivantes :

Lot 7 – option dalles fibre de bois pour un montant hors taxes de 9 891.45 €

Lot 11 – option réfection chauffage bâtiment existant (PAC) pour un montant hors de 42 605.99 €

Conformément à la délibération du 20 février 2024, Monsieur le Maire soumet à nouveau le projet d'extension du groupe scolaire à l'approbation des membres du conseil municipal.

Après avoir examiné les documents fournis, le Conseil MUNICIPAL, à l'unanimité :

- Décide de poursuivre le dossier d'extension du groupe scolaire de Pierreville consistant en la création d'un nouveau site « école maternelle » et restauration scolaire sur le site de l'école primaire au 51 route de St Marcouf à Pierreville.
- Décide de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour poursuivre la mission de maîtrise d'œuvre confiée au Cabinet BOISROUX Architectes Associés.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N° 2024-041 : CREATION D'UN NOUVEAU SITE ECOLE MATERNELLE ET RESTAURANT SCOLAIRE SUR LE SITE DE L'ECOLE PRIMAIRE 51 ROUTE DE ST MARCOUF A PIERREVILLE-PORTANT AUTORISATION D'ATTRIBUTION ET DE SIGNATURE DES MARCHES DE TRAVAUX

Exposé :

En séance du 20 février 2024, le conseil municipal a approuvé l'avant-projet définitif du projet d'extension du groupe scolaire et le coût de cette opération estimé à 1 200 126 € HT.

La procédure de consultation des entreprises a été lancée le 29 août 2024, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert pour les lots :

1. VRD
2. Gros Œuvre
3. Charpente – bardage bois
4. Couverture
5. Etanchéité
6. Menuiseries extérieures
7. Menuiseries intérieures – plâtrerie
8. Carrelage – faïence
9. Sols souples
10. Peinture
11. Plomberie – chauffage – ventilation
12. Electricité
13. City Stade

En application des articles L2142-2, R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique. Les candidats avaient jusqu'au 25 septembre 2024 – 11 h 00 pour remettre une offre.

Les lots 4 et 7 exigeaient des candidats une proposition pour les variantes suivantes :

Pour le lot n° 4 : bac acier panneaux sandwich

Pour le lot n° 7 : Faux plafond acoustique démontable fibre de bois

Les offres reçues ont été analysées selon les critères suivants :

Pour l'ensemble des lots :

1. Prix pour 40 %
2. Valeur technique pour 40 %
3. Délai d'exécution pour 20 %

Un travail de conformité administrative et d'analyse technique a permis de déterminer l'offre offrant le meilleur rapport technique/prix/délai pour chacun des lots.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 1^{er} octobre 2024 et a déterminé les titulaires pour chaque lot passé en procédure adaptée.

Décision :

Le Conseil Municipal,

Vu, le code de la commande publique.

Vu, le rapport d'analyse des offres présenté par la commission d'appel d'offres pour les lots passés selon la procédure adaptée,

Vu, le procès-verbal de la commission d'appel d'offres réunie le 1^{er} octobre 2024,

Après avoir examiné les documents fournis, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Article 1 : autorise Monsieur le Maire à signer les marchés ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ces marchés pour les lots passés en procédure adaptée suivants :

- **Lot n° 1 - VRD** : SAS BOUCÉ Jean-Michel située 2, Village Grande Route à La Pernelle (50630), pour un montant hors taxes de 265 096.15 €.
- **Lot n° 2 - Gros Œuvre** : SAS M.G.S située 1, rue Gambetta – Tourlaville à Cherbourg-en-Cotentin (50110) pour un montant hors taxes de 299 540.70 €.
- **Lot n° 3 - Charpente - bardage bois** : SARL Menuiserie DALMONT située 59, rue Jean-François MILLET – Vasteville à La Hague (50440) pour un montant hors taxes de 40 501.66 €.
- **Lot n° 4 - Couverture** : LEDUC SAS située ZA le Café Cochon à Virandeville (50690) pour un montant hors taxes de 39 729.71 €.
- **Lot n° 5 - Etanchéité** : SOPREMA Entreprises – Agence de Rennes située 21, rue du Noyer – CS 36322 à RENNES (35063) pour un montant hors taxes de 28 309.77 € HT.
- **Lot n° 6 - Menuiseries extérieures aluminium** : AMC FOLLIOT SAS située Avenue Jean Monnet – BP 58 à Valognes (50700) pour un montant hors taxes de 64 734.03 €.
- **Lot n° 7 - Menuiseries intérieures + plâtrerie sèche** : SARL Menuiserie DALMONT située 59, rue Jean-François MILLET – Vasteville à La Hague (50440) pour un montant total hors taxes de 125 037.37 € soit 115 145.92 € pour l'offre de base et 9 891.45 € pour l'option dalles fibre de bois.
- **Lot n° 8 - Carrelage faïence** : SAS Cotentin Résine Carrelage située ZA le Pont – 14, rue de la Graveline à Martinvast (50690) pour un montant hors taxes de 8 632.29 €.
- **Lot n° 9 - Sol souple** : SAS PPC / Pierre Peinture Coutances située 10, rue de la Mare à Coutances (50260) pour un montant de 20 523.59 €.
- **Lot n° 10 - Peinture** : SAS Guy LEFEVRE située 715, Bd de l'est – BP 104 – Tourlaville à Cherbourg-en-Cotentin pour un montant hors taxes de 13 686.87 €.
- **Lot n° 11 - Plomberie-chauffage-ventilation** : SARL BLIN LEMONNIER située ZA de la Croix au Breton à Hambye (50450) pour un montant total hors taxes de 221 244.80 € soit 178 638.81 € pour l'offre de base et 42 605.99 € pour l'option réfection chauffage du bâtiments existant (PAC).
- **Lot n° 12 - Electricité** : SARL BLIN LEMONNIER située ZA de la Croix au Breton à Hambye (50450) pour un montant total de 73 866.54 €.
- **Lot n° 13 - City stade** : infructueux pour absence d'offre.

Article 2 : décide de relancer la procédure de passation du marché de travaux du lot n° 13 « City Stade » conformément au code de la commande publique.

DELIBERATION N° 2024-042 : PROJET D'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE-MODIFICATION DE L'AP/CP ET DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Exposé :

Monsieur le Maire expose au conseiller que suite à la réception des offres et à la mise à jour des différents financements prévus pour le projet ; il est nécessaire de procéder à la rectification de l'AP/PC établie au moment du vote du budget 2024.

Le document présenté a été établi en collaboration avec notre conseiller FDL.

L'approbation de ce document entraîne également des décisions modificatives budgétaires

Après avoir examiné les documents fournis, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la modification de l'AP/CP présentée par le Maire ; laquelle restera annexée à la présente délibération,
- Autorise les décisions modificatives budgétaires s'y rapportant.
- Charge M. le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N° 2024-043 : DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Exposé :

Suite à l'approbation de la modification de l'AP/CP établie pour le projet d'extension du groupe scolaire et précédemment approuvée par le conseil municipal, Monsieur le Maire propose au conseil municipal les décisions modificatives budgétaires suivantes comprenant des mouvements de crédits et des révisions de crédits :

Article/Compte	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
<u>Mouvement de crédits</u>		
<u>Fonctionnement</u> D 65888 – Autres	- 11 222.62 €	
<u>Fonctionnement</u> 023 – Virement à la section d'invest.		+ 11 222.62 €
<u>Investissement</u> 021 – Virement de la section de fonct.		+ 11 222.62 €
<u>Révision de crédits</u>		
<u>Investissement – Dépenses</u>		
2031 – Frais d'études	- 39 998.28 €	
2313-23 – Travaux d'extension du groupe	- 79 985.10 €	
Investissement - Recettes		
13251 -Fonds de concours CAC		+ 123 551.00 €
13461 – DETR	- 152 757.00 €	
1641 – Emprunt en euros	- 100 000.00 €	

Adopté à l'unanimité des présents.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES